

**Extrait du  
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

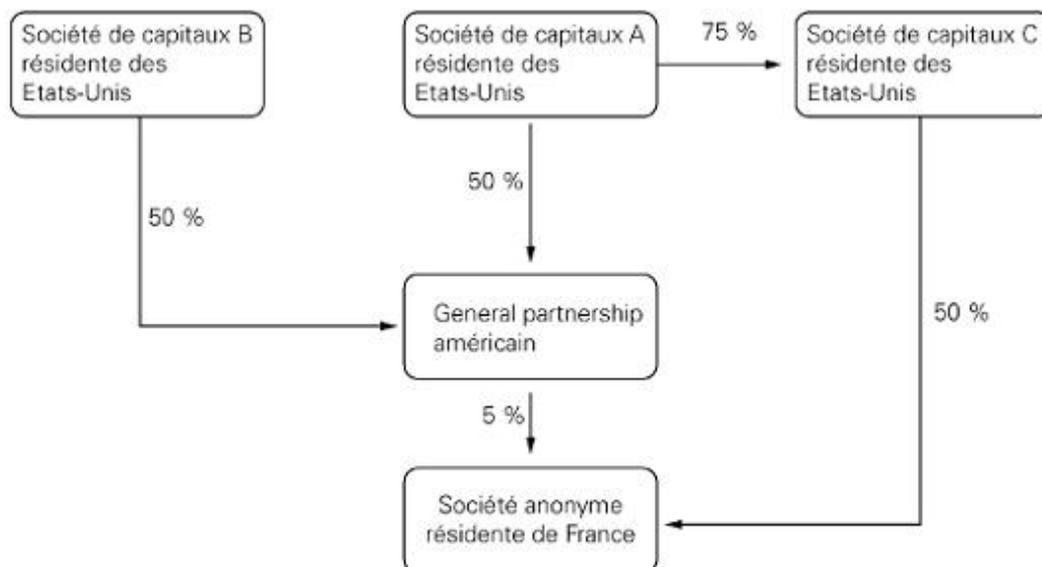
Identifiant juridique : BOI-ANNX-000328-15/07/2013

Date de publication : 15/07/2013

Date de fin de publication : 12/08/2015

**Autres annexes**

**ANNEXE - INT - « General partnership » recevant des dividendes de source française dont les associés sont trois sociétés résidentes des États-Unis**



Régime applicable aux dividendes de source française revenant à la société américaine B : retenue à la source au taux conventionnel de 15 %.

Régime fiscal applicable aux dividendes versés aux sociétés américaines A et C : retenue à la source au taux conventionnel de 5 %

**Commentaire(s) renvoyant à ce document :**

[INT - Convention fiscale entre la France et les Etats-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune - Règles applicables aux revenus d'investissements des "partnerships" américains et aux sociétés de personnes françaises](#)